

Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

Autor(en): **Reusser**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1999)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

4.1 Les priorités de l'exercice

Après une baisse continue ces dernières années, on observe une augmentation du nombre de recours adressés à la Commission des recours l'an passé: 256 en comparaison de 221, soit 16 pour cent de plus. Ce fait est dû en partie à l'accroissement du nombre de mesures administratives décidées par l'Office de la circulation routière et de la navigation en 1999, qui ont passé de 13772 à 14422. Le nombre de retraits de permis prononcés pour excès de vitesse a passé de 2534 à 2814, et celui des avertissements de 5547 à 5697. En revanche, le nombre des retraits liés à l'ébriété a reculé à 1706 (1998: 1750).

72 demandes visant à obtenir, pour des raisons professionnelles, une suspension de l'exécution d'un retrait d'admonestation (contre 52 en 1998) ont été adressées pour réponse directe à l'instance précédente, compétente en la matière.

Les conducteurs et les conductrices ont recouru le plus souvent contre des retraits d'admonestation qui avaient été prononcés par l'instance précédente pour dépassement de vitesse ou excès de vitesse (68 recours contre 57 en 1998) ou pour conduite en état d'ébriété (26 recours contre 18 en 1998).

La Commission s'est réunie 13 fois (12 fois en 1998). Elle s'est prononcée sur 124 affaires (132 en 1998). Sur les 107 recours notifiés en 1999, quatre (dont deux décisions présidentielles) ont été transmis au Tribunal fédéral. Un recours a été admis, un autre a été rejeté, et deux cas sont encore en suspens.

Pour les recours rejetés et les décisions de radiation ou d'irrecevabilité, des frais de procédure d'un montant total de 53480 francs

(1998: 69800 fr.) ont été mis à la charge des recourants et recourantes ayant succombé. Dans deux cas, l'Office de la circulation routière et de la navigation a été tenu de verser aux parties ayant obtenu gain de cause des indemnités de 1840 francs 30 au total (2500 fr. en 1998).

4.2 Ressources humaines

La Commission des recours n'a pas connu de modification en ce qui concerne le personnel. La composition de la Commission reste inchangée (3 juristes, 1 psychologue de la circulation et 1 spécialiste de l'alcoolisme). En vertu du décret du 11 décembre 1985 concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux, 55316 francs 65 ont été versés aux commissaires en 1999 (contre 57201 fr. 45 en 1998). Le bureau de la Commission des recours a connu une année très chargée, étant donné que depuis fin 1998 il ne compte plus qu'une personne. 245 recours en tout ont pu être traités, contre 251 l'an passé, mais les cas en suspens (tranchés en 1999 mais non encore notifiés) sont désormais au nombre de 46, contre 29 l'an passé.

Au nom de la Commission des recours du canton de Berne en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

Le président: *Reusser*

